

senter au pape Honorius et le pria de confirmer cette grâce.

“ Frère François, lui dit le Pontife, vous demandez une grande chose, mais N.-S. Jésus-Christ, le roi du ciel, ayant exaucé vos prières aux instances de la bienheureuse Marie toujours Vierge, sa mère, nous écrirons aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Spolète, de Foligno, de Nocera et de Gubbio de se rendre à Sainte-Marie-des-Anges et d'annoncer à tous ceux qui y viendront l'indulgence qu'il vous plaira.”

Saint François fit remettre les lettres du Pape aux évêques qu'il avait désignés et qui se réunirent à la Portioncule au jour fixé. Ils invitèrent l'humble religieux à parler au peuple et il publia l'indulgence, disant qu'elle se renouvellerait chaque année à perpétuité.

L'indulgence de la Portioncule ne pouvait primitivement être gagnée qu'une fois l'année et seulement dans la chapelle de saint François. Les pèlerins qui visitent Sainte-Marie-des-Anges peuvent maintenant jouir de cette faveur tous les jours. L'indulgence est attachée aujourd'hui à toutes les églises ou chapelles franciscaines au jour anniversaire de la dédicace du célèbre sanctuaire d'Assise, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil le 2 août. Par une faveur très spéciale quelques églises ou chapelles publiques jouissent également de ce privilège, notamment la chapelle du Sacré-Cœur, à Saint Joseph de Lévis.

En multipliant les visites à ces sanctuaires et les prières faites selon les intentions du Souverain Pontife, nous attirerons sur nous des grâces abondantes, en payant nos dettes à la justice divine ; nous délivrerons ou du moins nous soulageront les âmes de l'Eglise souffrante, hâtant ainsi leur entrée dans l'Eglise triomphante ; enfin nous ferons avancer le jour où il plaira à Dieu de donner la victoire à l'Eglise triomphante.